



Organisation
internationale
du Travail

Résumé exécutif

Concealed chains: Labour exploitation and Chinese migrants in Europe [Des chaînes dissimulées: l'exploitation de la main-d'œuvre chinoise immigrée en Europe]

édité par Gao Yun

Alors que l'économie chinoise en plein essor enregistre une croissance soutenue et ininterrompue depuis une vingtaine d'années, l'attention du monde se tourne de plus en plus vers la protection des droits sociaux des travailleurs qui contribuent à sa puissance économique. A ce jour, le rôle et le statut des travailleurs chinois expatriés dans les chaînes de production mondiales sont des sujets plus ou moins ignorés de l'opinion publique et des chercheurs en droit du travail. Dans de nombreux pays, on sait peu de choses sur la part des travailleurs chinois dans la production locale et sur les conditions dans lesquelles ils travaillent. Pourtant, cette production fait partie de chaînes d'approvisionnement mondiales complexes au sein desquelles surviennent des situations graves d'exploitation de la main-d'œuvre, et ce beaucoup plus près de chez nous qu'on ne le pense.

En 2005, la Chine était le premier pays d'émigration au monde et ces dernières années le nombre de Chinois travaillant en Europe a augmenté plus rapidement qu'ailleurs. Alors qu'aux Etats-Unis une étude sérieuse a été menée pour étudier la traite d'êtres humains et le trafic de migrants liés à l'émigration chinoise, peu d'études similaires ont été conduites en Europe: l'essentiel de la littérature consacrée à l'émigration chinoise concerne des questions culturelles ou la criminalité qui sévit parmi les immigrés chinois.

Cet ouvrage explore les mécanismes migratoires entre la Chine et l'Europe; il examine la situation des travailleurs clandestins chinois en France, en Italie et au Royaume-Uni et formule des recommandations concernant les politiques de ces pays. Au travers d'entretiens avec des migrants chinois en situation irrégulière, le livre enquête sur le processus migratoire, le voyage, les conditions de travail des migrants dans les pays d'accueil, les forces économiques ayant une influence sur ces conditions, les facteurs qui rendent certains migrants plus vulnérables à la coercition et à l'exploitation au travail, et les raisons pour lesquelles les migrants restent dans cette situation.

Le processus migratoire implique à la fois des circuits de recrutement officiellement reconnus et des circuits irréguliers. En plus des travailleurs chinois déclarés, qui bénéficient d'un certain degré de protection sociale, il existe un nombre inconnu de migrants chinois clandestins dont la détresse fait régulièrement la une des journaux. Ces migrants ont fait le choix de l'expatriation mais ils peuvent se retrouver dans des conditions de travail abusives,

voire dans le pire des cas victimes de travail forcé. En dépit des mesures prises par le gouvernement chinois pour dissuader sa population d'émigrer de manière clandestine, l'exil se poursuit.

Les études qui figurent dans cet ouvrage font partie d'un programme pilote de coopération technique du BIT, mené en collaboration avec la Chine pour lutter contre la traite transnationale de travailleurs chinois à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. Le principal objectif de ce livre est d'améliorer la compréhension des dimensions sociale, économique et juridique de cette expérience de migration et de travail et d'explorer les solutions possibles grâce à un meilleur contrôle des marchés du travail par la Chine comme par les pays européens de destination.

Le mécanisme migratoire et l'exploitation qui en découle

Le titre de cet ouvrage évoque les chaînes symboliques qui lient les migrants aux trafiquants, aux passeurs et aux employeurs, qui sont dissimulées derrière la structure des sociétés européennes, contraignent ces migrants à des conditions de vie et de travail intolérables, auxquelles il n'ont presque aucun moyen de s'échapper. Le titre fait aussi référence au manque de transparence dans les chaînes de production de certaines grandes marques qui sont présentes dans le monde entier. La «bonne image» de ces marques masque un ensemble de pratiques sociales abusives; les études du livre prônent une meilleure sensibilisation du grand public au fait que les migrants sont vulnérables à différentes formes de coercition et que leurs droits en tant que travailleurs et qu'êtres humains ont à souffrir de ces chaînes symboliques.

Les migrants chinois paient le prix fort pour émigrer; ils doivent recourir aux services d'intermédiaires spécialisés qui les aident à quitter leur pays. Pas moins de 50 pour cent des migrants irréguliers se tournent vers des «têtes de serpent» (le premier maillon de la chaîne des réseaux de criminalité organisée) pour faciliter leur émigration. Cependant, ce qui ne semble au départ être qu'un service rendu entre amis se transforme en un système d'endettement qui devient un véritable investissement. Ce système de crédit et de prêt pour l'émigration, pourtant non contraignant sur le plan juridique, est cependant puissant parce qu'il entraîne de nombreuses conséquences sociales. Soumis à un ensemble de règles non écrites adoptées par les communautés chinoises traditionnelles de la diaspora, les migrants sont obligés de gagner de l'argent aussi vite que possible afin de rembourser non seulement leur dette pécuniaire mais aussi leur dette morale. Cette double obligation les rend vulnérables à l'exploitation, quel que soit l'emploi qu'ils obtiennent à leur arrivée en Europe. Les barrières linguistiques, le manque d'information et d'assistance, l'absence d'accès à la justice, l'isolement dans la société d'accueil, l'illégalité de leur statut et la dette générée par le processus d'immigration irrégulier: tout cela place les clandestins chinois dans une situation de précarité, ouverte aux abus.

Certaines indications témoignent de l'existence de graves abus dans les communautés silencieuses d'immigrés chinois en Europe – communautés qui sont perçues comme impénétrables, dotées de leurs propres règles de fonctionnement, et qui constituent des niches clairement séparées du reste de l'économie. Rembourser sa dette peut prendre des années, ce qui laisse peu de marge aux travailleurs pour négocier avec leur employeur en matière

de conditions et d'horaires de travail, de rémunération, de santé et de sécurité au travail, et autres normes du travail qui devraient être respectées. Les longues heures de travail et les conditions de travail dangereuses et insalubres exigent le prix fort quant à la santé des travailleurs, leur sécurité et leur vie de famille.

A travers des entretiens avec des experts, les études par pays explorent en détail l'étendue de l'exploitation à laquelle les travailleurs migrants chinois sont soumis dans une économie souterraine extrêmement développée qui touche aussi bien les activités des secteurs formel qu'informel et qui est devenue une partie indissociable de l'économie locale des pays d'accueil. Les niches ethniques se sont développées comme l'échelon inférieur des chaînes d'approvisionnement dans des secteurs comme le textile et la confection. Elles ont leurs propres règles de fonctionnement, tirent les salaires à la baisse et travaillent avec des délais de livraison très serrés, dans des conditions médiocres et dangereuses, avec de lourds horaires de travail. La sous-traitance est devenue un facteur clé de ces conditions d'exploitation dans une «course vers le bas» animée par une concurrence effrénée entre les fournisseurs. Les études montrent que la niche ethnique chinoise est bien intégrée dans l'économie locale, à titre de sous-traitants fournisseurs des marques (y compris certaines très renommées) ou de producteurs de prêt-à-porter attirant de nombreux clients européens.

Les efforts déployés par la police et l'inspection du travail pour prévenir le travail clandestin et faire appliquer les règles de santé et de sécurité au travail sont souvent vains parce que les employeurs ont adopté une foule de stratégies pour éviter les inspections et les contrôles, y compris en déplaçant la production au domicile des travailleurs. En raison de l'organisation complexe d'un système comportant de multiples sous-traitants, quelquefois rendu délibérément compliqué par la superposition de couches de fournisseurs afin que les employeurs puissent échapper à leurs responsabilités sociales, les agents chargés de faire appliquer la loi ont de plus en plus de difficultés à dépister ceux qui, au sein et au-delà des communautés chinoises, sont les véritables responsables de l'exploitation des plus vulnérables.

Pourquoi les travailleurs chinois demeurent-ils dans ces conditions abusives? Les études de cas illustrent une série de situations qui impliquent parfois du travail forcé, comportant une coercition économique et psychologique mais aussi physique. En raison de leur statut d'immigrants illégaux, de leur ignorance de la langue du pays d'accueil, d'une mauvaise santé, de l'isolement ou de la crainte de représailles par trafiquants à l'encontre de leur famille restée en Chine, ils ne sont pas en position de refuser. L'exploitation et «l'auto-exploitation» sont aussi parfois acceptées parce que les employeurs et les travailleurs les perçoivent comme temporaires: le prix à payer pour récolter un gain économique à plus long terme.

Le cadre juridique international

Les trois pays abordés dans l'ouvrage sont parties à des instruments internationaux qui forment le cadre juridique commun pour lutter contre le travail forcé dans le contexte des migrations illégales. Ce cadre juridique prohibe le travail forcé grâce à des normes internationales du travail et à la législation internationale relative aux droits de l'homme: il définit la traite des êtres humains et le trafic de migrants comme des crimes aux termes du

droit pénal international. Les textes internationaux sur les droits de l'homme et les normes internationales du travail telles que la Convention sur le travail forcé de 1930 (n° 29) et la Convention sur l'abolition du travail forcé de 1957 (n° 105), proscrivent le travail forcé et obligatoire, et tous les mandants de l'OIT se sont engagés à éliminer le travail forcé et obligatoire à travers la Déclaration de 1998 sur les principes et les droits fondamentaux au travail.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) définit la traite des êtres humains et le trafic de migrants comme un crime pénal international à travers le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (le «Protocole sur la traite») et le Protocole contre le trafic illicite de migrants (le «Protocole sur le trafic»). La France et le Royaume-Uni ont ratifié les Protocoles en 2002, tout comme l'Italie en 2006. La Chine a annoncé sa ratification fin 2009. Les deux protocoles stipulent que la poursuite des deux crimes de traite et de trafic doit s'accompagner d'un véritable respect des droits de l'homme et de mesures de prévention. En tant que membres de l'UE, la France, l'Italie et le Royaume-Uni sont tenus d'appliquer ces protocoles aux termes de la législation européenne.

Chacun des trois pays étudiés a pris des mesures législatives pour intégrer le Protocole sur la traite dans le droit national. Mais tout cela étant très récent, il y a encore très peu de cas de poursuites judiciaires; il incombera aux tribunaux d'interpréter les dispositions spécifiques et de les appliquer aux réalités concrètes de la vie des immigrés. Protéger les migrants dont la vulnérabilité a été exploitée est une étape cruciale dans la lutte contre la traite et le travail forcé. Les mesures préventives sont elles aussi essentielles dans le cadre d'une stratégie intégrée de lutte contre la traite des êtres humains.

Copyright © Organisation internationale du Travail

Ce résumé ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Le texte peut être librement reproduit, à condition d'en mentionner la source.

Département de la communication et de l'information publique
Bureau international du Travail
4 route des Morillons, 1211 Genève 22, Suisse
Pour plus d'information, visitez notre site web www.ilo.org

